

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 12 juillet 2021**

---

**COORDINATION LINGUISTIQUE MUNICIPALE - DIRECTION  
DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES -  
DEMANDE DE SUBVENTION**

**NOTE DE SYNTHESE**

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) a pour but de coordonner et de gérer les politiques publiques à destination des populations des territoires urbains fragilisés dans de nombreux domaines : renforcement de l'apprentissage linguistique, appropriation des valeurs citoyennes et républicaines, accès aux droits, hébergement et accès au logement, Politique de la Ville...

Depuis plusieurs années, la Ville offre aux Mantais d'origine étrangère et en difficulté avec la pratique de la langue, un service dédié à l'apprentissage du français. Ce service a pour mission la coordination de l'action socio-linguistique de Mantes-la-Jolie, mise en place par le secteur associatif.

La coordination municipale se fixe des objectifs de plusieurs niveaux :

- l'action de coordination proprement dite et l'adaptation de la réponse aux besoins, et ainsi :

- assurer une coordination avec les acteurs associatifs du territoire et connaître leur offre de services permettant de faire de la coordination municipale un observatoire local,
- construire une cartographie du territoire, dont la vocation est d'évoluer pour répondre aux pratiques et initiatives,

- mettre en réseau les associations entre elles,
  - accompagner les structures pour la mise en place de nouvelles offres linguistiques en développant les axes de l'autonomie, de la motivation et l'axe insertion professionnelle,
  - participer à l'organisation de projets transverses comme supports aux activités d'apprentissage.
- L'intégration du bénéficiaire dans un parcours coordonné, et ainsi :
- être la tête de pont de l'entrée de l'apprenant dans un parcours fluide et progressif,
  - accueillir et orienter les apprenants,
  - formaliser les modalités d'inscription en suivant la veille juridique,
  - permettre le soutien des processus d'intégration dans le champ de la promotion sociale et de la citoyenneté et prévenir l'isolement, aider à la communication et faire participer à la vie locale,
  - s'inscrire dans une dynamique territoriale en proposant une logique de parcours.

L'amélioration des méthodes et contenus de formation, et ainsi :

- accompagner les opérateurs dans les projets qu'ils animent,
- proposer des formations de formateurs,
- promouvoir l'existence des dispositifs et participer à la montée en compétences des acteurs,
- promouvoir la cohérence de l'approche,
- adopter une ligne de conduite collective.

En 2020, la coordination a traité quatre-cent dix-neuf (419) situations, enregistré trois-cent soixante-huit (368) personnes et inscrit deux cent douze (212) personnes en ateliers socio-linguistiques en entrées et sorties permanentes.

Dans la poursuite de sa politique, la Ville souhaite solliciter la DDETS au regard des actions ci-dessus pour une demande de subvention de 35 000 euros.

Le public visé par cet Appel à Projets est celui des publics en difficulté linguistique et l'intégration du public primo-arrivant, par la maîtrise du français, l'appropriation des valeurs de la République et l'accès à l'emploi.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter auprès de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Yvelines une subvention de 35 000 euros pour la poursuite et le renforcement de la coordination municipale linguistique.

## DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Appel à Projets 2021 de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités portant sur la politique nationale d'accueil et d'accompagnement des personnes étrangères nouvellement arrivées,

Considérant l'offre de services de la Ville, par sa coordination linguistique municipale dans l'accueil, l'orientation et le positionnement des publics en formation linguistique,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

### DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à solliciter auprès de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Yvelines 35 000 euros de subventions pour les actions portées par la Ville dans le cadre de la coordination municipale linguistique et à signer tous les documents y afférents.

Le Maire

Raphaël COGNET